

importante, qui a trait à ce domaine des télécommunications, aurait dû être présentée plus tôt; que cette mesure législative, en raison de son importance, aurait dû être examinée non pas dans les derniers jours de la session, mais durant la première partie de la session.

La marche à suivre en ce qui concerne les permis de radio et de télévision au Canada est la suivante. Une demande est adressée au ministre des Transports (M. Hees) soit par un particulier, soit par une société cherchant à établir l'un ou l'autre de ces moyens de communication. Si la demande est jugée acceptable du point de vue technique,—si la demande, après avoir été étudiée par les fonctionnaires du ministère des Transports, est jugée acceptable,—et si elle est également approuvée des autres points de vue de télécommunications, elle est ensuite envoyée à la Société Radio-Canada pour être examinée. La Société Radio-Canada, au cours d'une audience publique où sont étudiés les mémoires qui lui sont publiquement adressés de temps à autre, fait alors une recommandation au ministre des Transports qui, aux termes de la loi, est autorisé à délivrer et à accorder le permis.

La principale exigence pour obtenir une station est évidemment la fréquence ou le canal. Ces fréquences ou canaux, comme on les appelle, appartiennent non pas à un particulier, non pas à un groupe. Cela fait parti du domaine public. Ils sont la propriété des Canadiens et en tant que tels, ils devraient être développés pour l'usage de tous les Canadiens, et non seulement pour l'usage d'un petit nombre d'entre eux, et aussi non seulement pour l'usage de ceux qui veulent réaliser des bénéfices ou de ceux qui veulent faire un bon coup aux dépens du domaine public ou de cette ressource naturelle.

J'aimerais aussi parler brièvement des principes, qui sont, je crois, à la base de toute sage politique en matière de télévision. Mais tout d'abord, j'aimerais rappeler que la mise en valeur et la croissance de cette nation résulte de la collaboration entre l'entreprise privée et la propriété publique. Les plus beaux exemples en sont, bien entendu, les chemins de fer Nationaux du Canada et le Pacifique-Canadien. Il fut une époque où les lignes de chemin de fer de ce qui est aujourd'hui le National-Canadien étaient dans une position financière extrêmement précaire ou tout simplement en faillite, et le Parlement, parce qu'il désirait sauver les chemins de fer a établi une société de la couronne et a accordé au National-Canadien le pouvoir d'exploiter les lignes non payantes. Et c'est à cause de l'attitude du Parlement à cette époque, qu'il a été possible d'aider ces lignes

en les faisant passer dans le domaine de la propriété publique, sous l'égide et la juridiction du National-Canadien et, en même temps, d'aider le Pacifique-Canadien, qui demeurait toujours propriété privée.

On peut en dire autant du domaine de l'aviation. Là le Parlement a décidé qu'il serait bon d'avoir un réseau national d'aviation et d'aider ledit réseau, en l'occurrence Air-Canada, à exploiter des services essentiels non pas seulement d'un bout à l'autre du pays, mais à destination d'autres parties du monde. Rien n'empêche qu'en même temps, on aidait continuellement l'entreprise privée à exploiter des lignes aériennes à l'intérieur de nos frontières.

C'est aussi le cas de la Société canadienne des télécommunications transmarines, société de la Couronne créée par la Chambre il y a quelques années. Elle s'est employée avec succès dans le domaine des télécommunications, des câbles sous-marins et de la télégraphie sans fil Marconi, côte à côte avec l'entreprise privée. Les taux pour le transport des marchandises et des personnes ont été établis par un organisme d'État afin d'assurer au public le meilleur service et, en même temps, d'assurer le maintien des services pour cimenter l'unité du pays.

On voit dans notre histoire que l'entreprise publique et l'entreprise privée ont réussi côte à côte. Il y a eu des luttes évidemment mais à la longue l'intérêt national l'a emporté. L'association entreprise privée et entreprise publique a bien marché même si cela ne s'est pas fait parfois sans acrimonie. Mais pour que l'essor se poursuive, cette association doit se maintenir dans le domaine des télécommunications, notamment dans le secteur de la radio et de la télévision. Tel est notre avis de ce côté-ci de la Chambre; nous croyons que c'est la seule façon dont nous puissions avoir une nation canadienne.

Au début de la radio, beaucoup de Canadiens patriotes craignaient que la maîtrise de la radio-diffusion ne tombât entièrement entre les mains des réseaux américains. Ce n'était pas parce qu'on éprouvait de l'hostilité envers les États-Unis ou parce que nous n'aimions pas la radio-diffusion américaine. Il y a beaucoup de bon à dire des postes américains. C'est parce que nous voulions que la majeure partie du réseau de radio-diffusion canadienne soit d'origine canadienne et renferme des éléments canadiens.

La Société Radio-Canada a fort concouru à garder notre pays nettement et distinctement canadien. Nous avons contracté une lourde dette de gratitude envers la Société, sous ce rapport. N'eût été d'elle, les monopoles de la radio américaine seraient intervenus et, j'en suis sûr, auraient pris la situation en mains.